



Assemblée générale des actionnaires du 6 avril 2020

- Quorum non atteint
- Deuxième convocation de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 27 avril 2020

Comme indiqué dans le communiqué de presse publié par la société le 1^{er} avril 2020, dans le contexte de pandémie Covid-19, l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour s'est tenue à huis clos sous la présidence de Monsieur Jérôme Garnache-Creuillet, Président Directeur Général du Groupe Europlasma, avec possibilité pour les actionnaires ayant fait la demande de la suivre par audioconférence.

Les actionnaires ayant voté par correspondance ou ayant donné pouvoirs au Président ont représenté ensemble 1.215.835.904 actions ayant droit de vote sur les 4.949.876.133 actions composant le capital social et ayant le droit de vote. Le quorum représentant 24,56% du capital social, l'Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas pu, en conséquence, valablement délibérer.

Comme annoncé dans l'avis de réunion paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 2 mars 2020, les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie ce jour, seront soumises à une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se réunir, sur seconde convocation, le 27 avril 2020 à 14h30, à Pessac (33).

L'ensemble des documents et des informations relatifs à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2020 sont et seront tenus à la disposition des actionnaires sur le site internet d'Europlasma : www.europlasma.com, rubrique « [Assemblées Générales](#) ».

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (covid-19) et de lutte contre sa propagation, le Conseil d'administration d'Europlasma a décidé de tenir l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2020 à huis clos.

Compte tenu de la situation particulière, la société accepte de recevoir et de traiter, dans la mesure du possible, les questions écrites des actionnaires afférentes à cette Assemblée Générale Extraordinaire jusqu'au 24 avril 2020, 12H00, soit au-delà de la date limite prévue par les dispositions réglementaires. Le Conseil d'administration y répondra lors de l'Assemblée et la réponse figurera dans le compte-rendu de son Assemblée qui sera publié sur son site internet dans la rubrique « [Assemblées Générales](#) ».

Par ailleurs, les actionnaires auront la possibilité de suivre l'Assemblée Générale Extraordinaire par audioconférence ce qui permettra de ne pas surcharger le réseau dans le contexte du Covid-19. Les actionnaires souhaitant se connecter à la conférence téléphonique devront justifier leur qualité d'actionnaire en fournissant une attestation d'inscription en compte datée au plus tard du 23 avril 2020 ainsi qu'une pièce d'identité et fournir un numéro de téléphone à l'adresse suivante : contactbourse@europlasma.com. Les détails de connexion seront transmis par retour d'e-mail.

Au regard des modalités particulières de tenue de l'assemblée générale à huis-clos, les actionnaires n'auront pas la possibilité de proposer des résolutions nouvelles pendant l'assemblée générale. Compte tenu de l'impossibilité pour les actionnaires de se rendre, dans le contexte actuel, au siège de la société pour consulter les documents relatifs à l'assemblée générale, la société adressera, sur demande et par e-mail, une copie des documents qui ne sont pas accessibles sur son site internet dans la rubrique « [Assemblées Générales](#) ».

Europlasma informera les actionnaires par voie de communiqué des décisions prises par le Conseil d'administration concernant les modalités de participation et de vote à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 2020 en fonction de l'évolution de la situation.

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications sur-mesure pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

Tel: + 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations presse

Tel: + 33 (0) 153 673 693 – europlasma@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations investisseurs

Tel: + 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr